

# Acteur PRAP 2S

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – secteur Sanitaire et Social

**Formation** : Acteur PRAP 2S

**Durée** :

- 28 heures de formation en présentiel répartis en : 2 jours + 2 jours

**Stagiaire** : tous les salariés de structures ou d'établissements du secteur sanitaire-social

**Lieu** : à définir avec le demandeur

**Prérequis** :

- aucun

**Objectifs** :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

**Contenu** :

- La prévention des risques professionnels et ses acteurs internes et externes
- Le Mécanisme d'Apparition du Dommage et les risques professionnels
- L'analyse d'une situation de travail présentant des risques liés à l'activité physique (approche ergonomique du travail)
- Les pistes d'améliorations d'une situation de travail (HOT)
- L'ALM comme démarche d'accompagnement pour la préservation de l'autre et de soi

**Support et méthodologie** : la formation est à dominante « formation-action ». Elle alterne exposés théoriques, études de cas et mises en situation issues de l'expérience professionnelle des participants et du formateur. Une attestation de fin de formation est distribuée le dernier jour de la formation.

**Certification** : deux épreuves certificatives permettent d'évaluer les quatre domaines de compétences acquis au cours de la formation. A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'INRS®, un certificat d'acteur PRAP 2S, valable pendant 2 ans.

**Maintien des compétences** : afin de maintenir le certificat valable, il est imposé de participer à une formation « Maintenir et Actualiser ses Compétences d'Acteur PRAP 2S d'une durée de 14h00 tous les 2 ans.

### Compétences du référentiel :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

## Organisation de la formation :

<b>Acteur PRAP 2S</b>	
<b>Jour 1</b> Matin 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des apprenants : présentation de la formation, des participants</li><li>• Les enjeux de la formation</li><li>• Compétences et missions de l'acteur PRAP2S</li><li>• Le dispositif de formation PRAP : Direction, Formateur, Acteur</li><li>• Les enjeux de la prévention : juridiques, financiers, humains et sociaux</li></ul>
<b>Jour 1</b> Après-midi 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Mécanisme d'Apparition du Dommage (MAD)</li><li>• Les risques du métier</li><li>• Les acteurs de la prévention</li><li>• Les valeurs de la prévention</li></ul>
<b>Jour 2</b> Matin 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réactivation mémoire des connaissances de la veille</li><li>• L'activité humaine de travail : Activité physique, mentale et émotionnelle et l'inactivité</li><li>• Le fonctionnement du corps humain et ses limites : Le squelette, les muscles, les nerfs, les articulations et les pathologies de type TMS</li></ul>
<b>Jour 2</b> Après-midi 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les facteurs de risques de TMS</li><li>• Biomécaniques, individuels, psycho-sociaux</li><li>• Les déterminants à l'origine d'une situation dangereuse</li><li>• Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse</li><li>• Préparation du travail d'intersession</li><li>• Le schéma décisionnel dans l'accompagnement de la mobilité</li><li>• Les déplacements naturels de la personne aidée</li></ul>
<b>Intersession</b>	
<b>Jour 3</b> Matin 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des apprenants</li><li>• Échanges entre formateur et apprenants sur la réalisation du travail inter-session</li><li>• Restitution des travaux d'intersession des apprenants</li><li>• Les pistes d'amélioration organisationnelles, techniques et humaines</li><li>• Rappel sur les acteurs de la prévention : à qui faire remonter les informations ?</li></ul>
<b>Jour 3</b> Après-midi 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Épreuve certificative des domaines de compétences 1, 2 et 3</li><li>• Accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi</li><li>• Présentation des aides techniques en lien avec les déplacements naturels</li></ul>
<b>Jour 4</b> Matin 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi</li><li>• Présentation des aides techniques en lien avec les déplacements naturels</li><li>• Mises en situation pour l'accompagnement de la mobilité</li></ul>
<b>Jour 4</b> Après-midi 3h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Épreuve certificative du domaine de compétences 4 : accompagner la mobilité d'une personne aidée, mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée</li><li>• Bilan de la formation, évaluation de la formation et remise des attestations de fin de formation</li></ul>

### Le formateur :

Tous nos formateurs sont certifiés par l'INRS®. Certains de nos formateurs détiennent également le titre d'Ergonome Européen (Erg. Eur.®) ou un diplôme d'État d'Aide-Soignant, d'Ergothérapeute ou d'Infirmier.